



Faire ou renouveler ma carte d'identité

Validité

Pour les cartes émises avant le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité est de 15 ans. Ainsi, il faut ajouter 5 ans à la date mentionnée sur la carte pour savoir quand la renouveler.

Pour les cartes émises après le 1^{er} janvier 2014, la validité est de 10 ans (format carte bancaire avec empreinte biométrique).

Pour faire sa demande

Effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/> et suivre la procédure en ligne. A la fin, imprimer le récapitulatif de la pré-demande et le **QR code obtenu** en fin de demande. Il est nécessaire au passage en mairie.

La délivrance et le renouvellement des titres d'identité se fait dans les mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreinte biométrique. Retrouvez la liste des Mairies équipées sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>.

Pour Damprichard, la **Mairie de Maîche** reçoit sur rendez-vous. Pour prendre un rendez-vous, connectez-vous sur le site de la ville de Maîche : <https://www.mairie-maiche.fr/carte-nationale-didentite.html>.

Justificatifs qui vous seront demandés

- 2 photographies d'identité de 35x45mm, identiques, de moins de 6 mois sur fond clair, visage dégagé, cheveux attachés et sans lunettes.
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (factures, quittance, etc.).
- Un acte de naissance de moins de 3 mois.
- Un justificatif de nationalité si absence de pièce d'identité ou d'acte de naissance.
- *En cas de renouvellement*, l'original de la carte d'identité.
- *En cas de perte* : la déclaration de perte faite en mairie
- *En cas de vol* : la déclaration de vol faite au commissariat ou en gendarmerie.
- *En cas de changement de situation*, le jugement de divorce, acte de mariage, décès, etc.
- *Si la personne est mineure* : un justificatif du domicile des parents de moins de 6 mois et une pièce d'identité du parent qui fait la demande.

*Si vous n'êtes pas très familier avec internet ou éprouvez des difficultés, vous pouvez vous faire accompagner par l'**espace France Service** pour monter votre dossier. Cet espace est également équipé du dispositif de prise d'empreinte biométrique.*

Renseignements complémentaires :

Espace France Services, 24 Rue Montalembert à Maîche, Tel : 03 81 64 17 06.

Lundi Mardi Jeudi : 9h-12h & 14h-17h – Mercredi Vendredi : 9h-12h

<http://www.ccpsaysmaiche.fr/fr/information/5223/france-services>